**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture
**Band:** 74 (1977)
**Heft:** 5

**Vorwort:** Éditorial

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Editorial

Puisque l'hiver se décide enfin à faire place à un vrai printemps tant attendu par le monde des abeilles, je m'abstiendrai de te faire perdre un temps précieux à me lire, mais, pour faire suite à ton dernier billet, voici, cher Ambroise, les réponses que je tiens à apporter aux questions que tu m'as posées :

**— Pour quelle raison mon journal ne m'a-t-il pas suivi à ma nouvelle adresse ?**

— Parce que, si tu avais pris la peine de lire les **Renseignements administratifs** qui sont diffusés dans presque chaque numéro de notre revue mensuelle, tu aurais su que tout changement d'adresse doit être envoyé à l'administration SAR et non à la rédaction !

**— Pour quelle raison mon journal d'avril ne m'est-il point parvenu ?**

— Commence par vérifier si ta cotisation SAR ou si ton abonnement individuel ont bien été payés. Si oui, adresse ta réclamation au caissier de ta section ou de ta fédération pour qu'il intervienne directement auprès de l'administrateur-caissier SAR.

**— Pour quelle raison le journal que j'ai reçu comporte-t-il certaines pages blanches ?**

— Je ne puis te répondre... Renvoie-le à l'Imprimerie Corbaz SA, 1820 Montreux, et exige un numéro conforme.

**— Pour quelle raison l'annonce que j'ai commandée pour ce mois-ci n'a pas paru ?**

— Parce qu'elle n'est parvenue à la rédaction qu'après l'envoi des manuscrits à l'imprimerie. Le dernier délai pour la **réception des annonces** est fixé au 15 de chaque mois.

Cela vaut aussi pour les convocations et les communiqués. Si nous n'avons pas augmenté le prix des annonces depuis une quinzaine d'années, nous tenons à éviter des frais de ports inutiles.

**— Quel est l'impact d'une annonce qui paraît dans le « Journal suisse d'Apiculture » ?**

— Selon un sondage effectué au cours de ces trois dernières années, pour le 97,2 % des annonceurs, le but a été atteint. La publicité dans notre revue mensuelle est donc payante, non seulement pour la caisse de la SAR, mais pour chaque annonceur. Qu'on se le dise et qu'on se le redise !

*Le rédacteur.*